



VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 €* OU PLUS ?
À L'ALLER COMME AU RETOUR, AVANT DE PASSER LA FRONTIÈRE

DÉCLAREZ EN LIGNE VOTRE ARGENT LIQUIDE* AVEC DALIA



<https://douane.gouv.fr/dalia>

- 1 Rendez-vous sur **DALIA** : rubrique « Déposer une nouvelle déclaration ». Créez un compte **DALIA** ou connectez-vous *via* FranceConnect pour plus de souplesse. Ainsi vous pourrez :
- 2
 - consulter l'historique des déclarations ;
 - modifier ou supprimer des déclarations avant le passage à la frontière ;
 - télédéclarer plus rapidement pour vos prochains voyages.
- 3 À défaut, effectuez une déclaration sans créer de compte.
- 4 Remplissez et validez votre déclaration d'argent liquide* en ligne avant le passage de la frontière.
- 5 Imprimez ou téléchargez votre déclaration d'argent liquide* : en cas de contrôle par la douane, vous devrez présenter votre déclaration sur papier ou écran (smartphone, tablette, ordinateur portable...).

Envie de gagner du temps ? Anticipez !

Effectuez votre déclaration jusqu'à 30 jours avant votre départ.

Une question ?

Rendez-vous dans la rubrique « Aides » de **DALIA**.

**Espèces, instruments négociables au porteur (chèques, chèques de voyage, billets à ordre, mandats...), or.*